

LES AIDES AU LOGEMENT ÉVOLUENT POUR MIEUX S'ADAPTER À LA SITUATION DE VOS LOCATAIRES

Dès le 1er janvier 2021, les aides au logement évoluent : les ressources les plus récentes des bénéficiaires seront désormais prises en compte pour le calcul du montant de leur allocation.

Dans le Var, plus de 93 000 allocataires seront concernés par cette réforme.

Ce qui change :

Le montant de l'aide correspondra davantage à la situation financière actuelle des bénéficiaires en prenant en compte les 12 derniers mois de revenus et non plus ceux d'il y a 2 ans.

Le montant sera actualisé tous les 3 mois en récupérant automatiquement les ressources les plus récentes via le dispositif de ressources mutualisé, alimenté par le prélèvement à la source.

Les aides au logement s'adapteront ainsi mieux à l'évolution de la vie des allocataires

(variation des revenus, chômage, reprise d'une activité, passage à la retraite...).

En pratique :

Votre aide au logement	Janvier 2021	Février 2021	Mars 2021	 Votre Caf recalcule	Avril 2021	Mai 2021	Juin 2021
Paiement	5 février	5 mars	5 avril		5 mai	5 juin	5 juillet
Ressources prises en compte	De décembre 2019 à novembre 2020				De mars 2020 à février 2021		
Montant	Même montant de l'aide pendant 3 mois			Même montant de l'aide pendant 3 mois			

Les droits actualisés seront versés **à partir du 5 février** (à partir du 25 janvier pour les bénéficiaires de l'Aide Personnalisée au Logement).

Ce qui ne change pas :

- ▶ le mode de calcul et la nature des revenus pris en compte restent les mêmes.
- ▶ l'aide au logement est toujours versée chaque mois, directement au locataire ou au bailleur.

Comment cela va-t-il se passer concrètement ?

Les droits actualisés seront versés à partir du 5 février (à partir du 25 janvier pour les bénéficiaires de l'Aide Personnalisée au Logement). **Les allocataires n'ont aucune démarche à faire, sauf si la Caf les sollicite.**

Une information a été adressée fin novembre, à l'ensemble des locataires bénéficiaires d'aide au logement pour les informer de ces évolutions.

Je vous remercie par avance de bien vouloir relayer le plus largement possible cette information auprès de vos services, ainsi que des personnes susceptibles d'être intéressées.

Cordialement,

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Var, Julien Orlandini

